

Séance du 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Excusé : M. Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Puravet a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 31/03/2026

Date d'affichage : 31/03/2026

Délibération n°20260410_029

Annule et remplace n°20260227_011

Objet : Affectation des résultats 2025 - Budget Commerces

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **2 855,91**
- un excédent reporté de **2 875,09**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **5 731,00**

- un excédent d'investissement de **302,99**
- un déficit reporté de **302,99**

Soit un résultat d'investissement cumulé de : **0,00**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT **5 731,00**

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT **5 731,00**

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **0,00**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain Conduché

